# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## suicide

Question écrite n° 26904

### Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prévention du suicide. Elle lui rappelle que, malgré une baisse notable constatée au cours de ces deux dernières décennies, le taux de suicide dans notre pays reste relativement élevé par rapport à la moyenne européenne. En effet, 11 000 personnes se sont donné la mort et 220 000 ont tenté de mettre fin à leurs jours en 2010. Par ailleurs, on constate désormais qu'un décès par suicide sur trois concerne une personne âgée de plus de 65 ans et que le taux de suicide des 75-90 ans atteint 41,5 pour 100 000 habitants. Dans la mesure où le suicide est un problème majeur de santé publique, elle estime qu'il serait opportun de mettre en place une politique de prévention active, axée sur la création d'un observatoire national du suicide, sur la formation renforcée des professionnels de santé, sur la pérennisation d'un travail en réseau des différents acteurs institutionnels et associatifs et sur l'amélioration de la prise en charge afin de prévenir le passage à l'acte et les risques de récidive. Aussi, elle lui demande quelles mesures elle compte mettre en oeuvre pour concrétiser cette volonté.

### Texte de la réponse

Le suicide est un enjeu majeur de santé publique, à l'origine de 11 000 décès par an et de près de 220 000 tentatives de suicide. L'approche globale de ce phénomène était inscrite dans le « programme national d'actions contre le suicide 2011-2014 ». Le Gouvernement a conforté ce programme en inscrivant la prévention du suicide dans ses priorités d'action de santé publique. La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes l'a rappelé en installant, le 10 septembre 2013, l'observatoire national du suicide, chargé notamment d'améliorer le suivi des suicides et tentatives de suicide, de développer la connaissance des facteurs de risque et des mécanismes conduisant aux suicides et aux tentatives de suicide, afin d'en améliorer la prévention. Le 3 décembre 2014, la ministre a annoncé son souhait de lancer un nouveau programme national d'actions contre le suicide à l'issue de la remise du premier rapport de l'observatoire national du suicide. Un bilan du programme national d'actions contre le suicide a été publié en juin 2015 par la direction générale de la santé. Des propositions d'actions destinées à poursuivre l'effort entrepris dans le cadre de la politique publique de prévention du suicide sont en cours d'élaboration. Par ailleurs, une évaluation du programme national d'actions contre le suicide (2011-2014) a été confiée au Haut conseil de la santé publique pour 2015. Le rapport d'évaluation attendu à la fin de l'année viendra enrichir les travaux d'élaboration du prochain programme national d'actions contre le suicide.

### Données clés

**Auteur :** Mme Marie-Hélène Fabre
**Circonscription :** Aude (2e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 26904
**Rubrique :** Mort
**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE26904

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 21 mai 2013, page 5178
**Réponse publiée au JO le :** 17 novembre 2015, page 8315